



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AR 28 / 2020

Objet : Utilisation du domaine public

Philippe BARRET, Maire de la ville de Santes,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment **les articles L.2213-1 et suivants**, définissent les pouvoirs de Police du Maire dans l'agglomération pour les catégories de voies,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relatives aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions

CONSIDERANT, l'impérieuse nécessité de prendre toutes dispositions utiles visant à lutter contre la propagation du virus covid-19 ;

— CONSIDERANT, dans ce cadre la nécessité de prendre toutes les dispositions permettant la mise en œuvre de la réglementation des déplacements définie par le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 ;

CONSIDERANT, que les parcs et jardins publics de la commune de SANTES sont des lieux prisés de promenade et pouvant donc être le cadre de regroupement de personnes,

ARRETE

Article 1 : Tous les parcs et jardins de la commune de SANTES sont interdits au public :

Parc de la Gîte et relais Nature
Chemin de Halage situé sur le territoire de SANTES
Plaine de Jeux (avenue des sports)
Plaine de Jeux (Rue du général KOENIG)
Parc de l'espace Simone VEIL
Parc de la Mairie

Article 2 : La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées chacune en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée : au pétitionnaire, à la Gendarmerie d'Hallennes-Lez-Haubourdin, aux Agents de Police Municipale, Préfecture du Nord et Métropole Européenne de LILLE

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Santes, le 20 mars 2020

Philippe BARRET,
Maire de Santes



Commune de Santes
Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton d'Haubourdin

Hôtel de Ville : 8 avenue Albert Bernard – BP 15 – 59211 SANTES

E-mail : contact@santes.fr

Tél. standard : 03 20 38 84 84 Etat Civil : 03 20 38 84 87 Comptabilité : 03 20 38 84 88 Urbanisme : 03 20 38 84 86 Fax : 03 20 38 84 85